



## Travaux alors que non propriétaire

Par **mohican67150**, le **27/04/2015 à 16:43**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir votre avis sur la situation dans laquelle je suis !!!!

Mon ami est propriétaire de sa maison. Je loue actuellement une chambre chez lui. Nous avons le projet de faire des travaux d'aménagement dans cette maison mais comme elle ne m'appartient pas, je n'ai pas envie de donner mon argent et de tout perdre si notre amitié se brise un jour. J'ai lu sur différents sites de faire signer une reconnaissance de dettes à mon ami propriétaire. Mon investissement ne dépassera pas les 10000€ !

Que faire ?

Y'a t'il des textes prévus ?

Cordialement

Par **domat**, le **27/04/2015 à 16:50**

bjr,

le principe est qu'il ne faut jamais investir dans un bien qui ne vous appartient pas.

une reconnaissance de dettes, c'est bien, mais si vous vous séparez, ce qui signifie généralement une situation conflictuelle, et que votre ami renacle à vous rembourser, sachant que vous aurez profiter de ces améliorations, vous serez contraint de saisir un tribunal à défaut d'un remboursement spontané.

un locataire n'a pas à financer les travaux de son bailleur mais au vu des améliorations, il peut augmenter le loyer.

avez-vous un bail d'habitation ?

cdt

Par **mohican67150**, le **28/04/2015 à 09:03**

Dans mon précédent message j'ai omis de vous indiquer que je louai une chambre à titre gratuit contre petits travaux et participation à d'autres frais ! Donc pas de contrat d'habitation ou de location !

Nous avons le projet de faire des travaux d'aménagement dans une maison attenante à la sienne afin d'y ouvrir une maison de vacances.

Par **domat**, le **29/04/2015** à **11:21**

je vous ai expliqué les risques éventuels de votre investissement.  
la décision vous appartient.